

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : Formation C.S.E « pour les entreprises de moins de 50 salariés »

NIVEAU : Débutant

TYPE D'ACTION : Formation professionnelle

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Deux journées, soit 14 heures de formation.

LIEU : Sur site **ou** Dans nos locaux

PUBLIC : Les membres du CSE de moins de 50 salariés.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : 2 à 10 personnes maximum par groupe.

PRE-REQUIS : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

INTERVENANTS : François VANDERLINDEN, Laura POLLINO, Gérard GALLARDO, formateurs en droit social et prévention sécurité au travail.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Connaître précisément les droits et obligations du CSE de moins de 50 salariés
- Exercer pleinement ses attributions
- Assister efficacement les salariés

CONTENU DE LA FORMATION :

1^{ère} JOURNEE :

- **Mise en place du CSE**

Procédure électorale

Nombre de membres, heures de délégations, durée des mandats, cumul

- **Maîtriser les missions générales du CSE**

Distinguer au quotidien les réclamations des revendications.

Savoir intervenir auprès de l'inspection du travail

Le droit d'alerte

Les domaines d'intervention réservés

Recourir à un expert

Impact des ordonnances MACRON par rapport aux anciens DP

- **Exercice du mandat**

Le local et l'affichage
La durée et le cumul des mandats
Les règles de remplacement du titulaire.
Les crédits d'heures.
La liberté de déplacement et de prise de contact.
L'accès aux informations, registres.
Le statut protecteur.

- **Les réunions avec l'employeur**

Les participants et invités
Date et convocation des réunions
Les questions autorisées dans le cadre d'un CSE moins de 50 salariés

2^{ème} JOURNEE :

- **Savoir communiquer avec les salariés**

Affichage, Internet, Intranet, messagerie électronique, tracts, forum... : limites, permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter

- **Protection des membres de CSE de moins de 50 salariés**

Statut protecteur du CSE : étendue et limites
Délit d'entrave

- **Organisation de la santé-sécurité au sein du CSE de moins de 50**

Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable QSE...)
Savoir entretenir des relations avec les acteurs externes : inspection du travail, CARSAT, Médecin du travail...
La responsabilité civile et pénale de l'employeur
Les risques liés à l'activité physique (TMS, bruit, électricité...)
Notion de faute inexcusable : évolution jurisprudentielle
L'évaluation des risques professionnels : obligations de l'employeur
La notion de danger grave et imminent : droit d'alerte et de retrait
Atteinte à la santé publique et à l'environnement

- **Les enquêtes accidents**

Quand et comment procéder à une enquête ?
Constituer une délégation et recueillir les faits
S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes, cas particuliers, des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail.

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Valoriser les connaissances existantes de chaque participant. Construire sur la dynamique créée par le groupe. En développant le lien social avec des exercices interactifs et des débriefings, les participants optimisent les temps d'échanges et de partages d'expériences. Il est donc important de privilégier l'interactivité et les échanges. Les ateliers en sous-groupe, les débats qui sont organisés sur un thème du programme illustrent l'impact de ce choix pédagogique. L'aller-retour « théorie et pratique » est la modalité choisie.

Créer les bons outils pour chaque participant, avec des plans d'actions, des grilles d'analyse, des documentations spécifiques à leur activité, qui permettent d'individualiser la formation et préparer le retour en entreprise.

Accompagner l'apprenant après sa formation par mail ou par téléphone. Tous nos stagiaires sont invités à prendre contact avec nous si besoin. (Questions diverses, cas concrets, textes juridiques...). Une synthèse est effectuée à chaque fin de journée, une synthèse générale est effectuée au bout des trois jours à l'aide d'un quiz.

LA SANCTION DU STAGE :

Délivrance d'une attestation de fin de stage et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

- Evaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation
- Evaluation pédagogique pour valider les compétences acquises : évaluations formatives
- Contrôle des connaissances à travers un questionnaire
- Evaluation à froid envoyée un mois après la formation

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation D'études de cas.
- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)
- ✓ Un paper-board

Dans nos locaux :

- ✓ Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.